

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 84 MM. Lafitte et Co, place de Bourse 8, sont seuls chargés

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns showing train schedules for various stations including Cahors, Mercuès, Parnac, Luzac, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Aurillac, Vierzon, and Paris.

Cahors, le 22 Juin 1875

A la fin de la séance de samedi, l'Assemblée nationale a mis à son ordre du jour d'hier lundi la première lecture de la loi constitutionnelle

Plusieurs journaux considèrent la délibération de cette loi comme le signe de l'imminence de la dissolution. On pourrait trouver au contraire que la loi des pouvoirs publics aurait dû être abordée plus tôt; et rien ne prouve encore que la majorité ne soit pas favorable à l'ajournement des élections au printemps prochain.

On lit dans le Journal des Débats :

On a un peu perdu de vue, dans ces derniers temps, la question de la dissolution. Aux premiers jours de la rentrée en session, il semblait qu'on fût généralement disposé à reconnaître la nécessité d'une prompte et définitive séparation de l'Assemblée. Les commissions, animées d'un beau zèle, faisaient merveille pour préparer l'achèvement de l'œuvre constitutionnelle.

Le débat sur la liberté de l'enseignement supérieur est venu à la traversée de ces excellentes dispositions. La matière était grave, élevée, passionnante; à gauche comme à droite, on n'a point su résister au désir, bien naturel, de traiter à fond une question de cette importance; les séances ont succédé aux séances, les journées aux journées.

Nous ne nous étonnons pas plus que de raison que cette discussion d'une importance capitale n'ait point été écourtée; nous constatons seulement que le projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur a fourni à l'Assemblée l'occasion très-inopportune de reprendre goût aux amendements multiples, aux longs discours, et de se prouver ou de se faire croire à elle-même qu'elle n'était point si moribonde qu'on voulait bien le lui dire, puisqu'elle trouvait encore, dans ce prétendu déclin, la force d'engager une aussi longue et aussi ardente bataille parlementaire.

De son côté, la commission des lois constitutionnelles, contrainte de mettre à profit les loisirs qui lui étaient faits, a ralenti quelque peu le zèle et l'impatience qui l'avaient animée tout d'abord. Elle a étudié et elle étudie encore, longuement, minutieusement, tous les articles des projets qui lui sont soumis; elle s'attarde aux amendements, aux objections, aux réfutations; elle fait le tour de

toutes ces questions si délicates et si complexes, qu'on lui a conseillé de traverser d'un pas rapide, au risque de commettre tels ou tels oublis qui eussent été réparés plus tard. La commission du budget a fait de même, ou du moins elle a vu peu à peu s'amoncèler sur son bureau toute une nuée d'amendements imprévus, oiseux pour la plupart dans l'état actuel des choses, et qui témoignent plus de l'aptitude légiférante de leurs auteurs que de leur intelligence de la situation politique.

Ainsi a été perdu peu à peu tout le profit de l'activité des premiers jours. Cette route unie, droite et rapide, qui menait à la dissolution, se trouve maintenant encombrée d'obstacles de toute sorte; on n'aperçoit plus le but et, ce qui est pis, il semble qu'on mette une certaine complaisance à en détourner son regard. Il est temps, pour la majorité constitutionnelle, de se ressaisir elle-même et de revenir au sentiment exact de sa mission, laquelle consiste à achever l'œuvre du 23 février, c'est-à-dire à donner au pays le complément de ce régime définitif auquel il a droit.

La commission des lois constitutionnelles vient de consacrer plusieurs séances à l'examen du projet de loi relatif aux élections de la Chambre des députés. Son travail ne sera terminé que dans le courant de la présente semaine, mais elle a déjà adopté le principe du scrutin de liste au lieu du scrutin d'arrondissement. Il est certain qu'elle atténuera le scrutin de liste, en ce sens que les grands départements seront divisés en circonscriptions.

On lit dans les journaux et correspondances de Paris :

L'article 8 du projet de l'ancienne commission des Trente établissait le scrutin uninominal par arrondissement.

Deux amendements étaient présentés :

1° Amendement Jozon donnant le scrutin de liste aux départements qui ont cinq députés au plus à élire, à raison de 1 par 70,000 habitants; les autres seraient divisés par circonscriptions de cinq députés.

2° Amendement Rives, attribuant un député par arrondissement jusqu'à cent mille habitants et pour les arrondissements plus peuplés admettant le scrutin de liste.

La commission a voté d'abord sur le principe.

Le scrutin uninominal et d'arrondissement a été repoussé par 47 voix contre 7.

Le scrutin de liste a été adopté par 47 voix contre 8.

L'amendement Jozon a été ensuite adopté par 17 voix contre 8. Dans ce système, la Chambre des députés compterait 520 membres.

Le télégraphe avait signalé un important article du Golos, de Saint-Petersbourg sur la situation européenne. Voici cet article :

Nous disions, il y a peu de temps, que l'alliance des trois empereurs était la meilleure garantie de paix. Sans aucun doute, cette alliance est une sauvegarde contre les puissances qui n'en font point partie; mais assure-t-elle aussi dans la même mesure la paix de l'Europe contre les tendances belliqueuses qui pourraient se produire dans le sein de l'alliance même? La Russie ne saurait avoir le

moindre motif de désirer la guerre contre qui que ce soit. L'Autriche-Hongrie ne peut songer non plus à attaquer personne. Il y a pourtant quelque part des tendances belliqueuses, et c'est dans certaines sphères de la société allemande, c'est chez des personnages haut placés qu'on les trouve. Combien de temps encore le gouvernement allemand sera-t-il en état d'y résister? L'alliance austro-germano-russe, d'autre part, pourra-t-elle supporter une nouvelle épreuve qu'amènerait les éventualités de l'avenir? L'opinion publique de l'Europe s'est associée avec la plus grande sympathie aux efforts communs de l'Angleterre et de la Russie, efforts grâce auxquels la paix n'a point été troublée cette fois. De même que les Anglais, nous n'avons pas le moindre intérêt à ce que l'Europe soit constamment tenue en balance entre la crainte de la guerre et l'espérance du maintien de la paix, et il n'y a aucun avantage pour nous à encourager en Europe des dispositions belliqueuses. C'est pourquoi la Russie et l'Angleterre, par leur situation politique aussi bien que par leur position naturelle, sont appelées à sauvegarder, dans cette même Europe, les intérêts de la paix. L'attitude qu'elles ont prise relativement aux dernières complications franco-allemandes est d'autant plus importante qu'elle a été provoquée par la force même des choses.

Les hommes d'Etat anglais comprennent quelle force lie les intérêts politiques de leur pays aux intérêts du nôtre, et la haute importance que peut acquérir la politique de l'Angleterre en marchant d'accord avec la Russie. Les Anglais ont déjà compris et déclaré que les affaires de France leur offrent plus d'intérêt que les questions anglaises elles-mêmes. Pour nous, après les grandes réformes des vingt dernières années, il serait peut-être également opportun que nous nous occupassions aussi de politique étrangère. Nous espérons ne pas être de mauvais interprètes de notre opinion publique, en disant que la position qu'a prise dans ces derniers temps la diplomatie russe a été saluée dans le pays avec enthousiasme. Comme nation pacifique que le maintien de la paix intéresse le plus, nous ne pouvons entretenir d'alliance solide et non compromettante qu'avec des nations voulant la paix aussi résolument que nous. C'est pourquoi l'alliance avec l'Angleterre, au nom des principes conservateurs dans le domaine des rapports internationaux, au nom des principes de paix et de justice, nous est imposée par la force même des choses.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 19 juin 1875.

M. André (de la Charente). Messieurs, lorsque M. le ministre des finances invoquait les souvenirs de 1870, le Journal officiel m'a fait dire ceci : « J'ai voté contre la guerre. »

Ce ne sont pas là les expressions dont je me suis servi. J'ai dit que je n'avais fait aucune allusion à la guerre dans mon discours... (Rumeurs en sens divers), et j'ai ajouté que M. le ministre répondait à ce que je n'avais pas dit.

M. Limperani. C'est là ce que vous avez fait!

M. André (de la Charente). Ce que j'ai fait, plusieurs d'entre vous l'ont fait, M. Gambetta tout le premier.....

M. Gambetta. Messieurs, pendant que j'étais retenu au 13^e bureau, un de nos collègues, l'honorable M. André, de la Charente, est monté à cette tribune, et a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs, lorsque hier M. le Ministre des fi-

nances, répondant à mon discours, invoquait les souvenirs de 1870, le Journal officiel m'a fait dire ceci :

« J'ai voté contre la guerre. » Ce ne sont pas les expressions dont je me suis servi. J'ai dit que je n'avais fait aucune allusion à la guerre dans mon discours, et j'ai ajouté que M. le ministre répondait à ce que je n'avais pas dit. Ce que j'ai fait, beaucoup d'entre vous l'ont fait, et M. Gambetta tout le premier. »

J'ignore pourquoi M. André, de la Charente, a jugé à propos de me faire intervenir dans cette rectification au procès-verbal. Je sais d'ailleurs qu'il n'a fait que rééditer ainsi une des nombreuses calomnies dont la presse bonapartiste, depuis cinq ans, cherche à empoisonner la vérité historique de ce pays. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Non ! vous n'avez pas fait ce qu'ont fait beaucoup d'entre nous, et M. Gambetta tout le premier, monsieur André. Nous avons résisté à la déclaration et à la préparation de cette guerre criminelle qui a abaissé la France et mutilé la Patrie. (Applaudissements à gauche.) Nous avons résisté pendant un mois; nous avons voté contre ces mesures extraparlimentaires, inouïes, qui ont été la cause d'une déclaration de guerre portée à la tribune avec éclat, avec l'éclat calculé que vous savez. Nous avons voté contre une déclaration de guerre au milieu des ténèbres, sur des pièces fausses, sur des dépêches apocryphes (Très-bien ! très-bien ! — Nouveaux applaudissements à gauche.) Nous avons mis en doute — et nous avions le pressentiment de cette redoutable vérité — nous avons mis en doute l'existence de cette dépêche sur laquelle vous avez engagé le sort même de la patrie, l'avenir de l'Europe. Nous avons voté constamment contre les préparatifs de guerre et contre la déclaration de guerre.

Il n'y a eu qu'un vote de notre part : Lorsque les coureurs de l'ennemi arrivaient sur le sol même du pays, lorsque la frontière de l'Alsace avait été livrée, lorsque nos armées, livrées par l'inexpérience du chef suprême de la France à toutes les aventures, se trouvaient démunies, désarmées, presque sans ressources, vous êtes venus nous demander des subsides; et nous avons, au Corps législatif, fait ce que nous avons continué à faire durant six mois : après les désastres, nous avons pris la responsabilité de parer aux dangers effroyables sortis de cette criminelle politique qui avait amené l'invasion de la France. Nous n'avons pas plus refusé les subsides au Corps législatif, que nous n'avons refusé plus tard de défendre les lambeaux que vous nous aviez laissés de la patrie envahie par votre criminelle faute. (Vive approbation et applaudissements répétés à gauche.)

M. André (de la Charente). Ce qui vient d'être dit à cette tribune ne peut rester sans réponse.

On m'avait interrompu quand j'ai dit que je n'avais fait aucune allusion à la guerre, et en parlant de ces allusions, les interrupteurs criaient : Mais c'est ce que vous avez fait !

J'ai répondu : En 1870, j'ai voté les subsides de guerre, et beaucoup parmi vous l'ont fait. (Réclamations à gauche.) J'ai cité l'exemple de M. Gambetta.

M. Brisson et d'autres membres à gauche. Vous n'avez pas parlé de subsides !

M. André (de la Charente). Quant aux questions de responsabilité, de préparatifs de la guerre, l'histoire dira quels sont ceux qui ont contribué à empêcher ces préparatifs. (Vives réclamations à gauche.)

M. Gambetta. Vous insultez à la vérité historique ! (Bruit.)

M. André (de la Charente). Celui qui est à cette tribune peut personnellement invoquer le souvenir d'avoir, à une époque antérieure, contribué...

M. Gambetta. Je demande la parole.

M. André (de la Charente)... par sa parole et

par son vote, à faire maintenir à 400,000 hommes le chiffre des contingents, que les chefs de l'opposition... (Nouvelles réclamations à gauche).

M. le président. Je ne puis pas laisser s'établir des dialogues entre les interrupteurs et l'orateur, surtout sur des questions historiques de nature à passionner le débat.

M. Arthur Legrand. Vous avez laissé parler M. Gambetta, monsieur le président; laissez parler M. André. Il importe que la vérité soit connue.

Plusieurs membres à droite, s'adressant à l'orateur. Parlez! parlez!

M. Prax-Paris prononce quelques paroles qui se perdent au milieu du bruit.

A gauche et sur divers bancs au centre. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. de Tréveneuc. Nous ne sommes pas ici pour écouter la justification de l'Empire ou celle de M. Gambetta. Je demande formellement l'ordre du jour. (Bruit et mouvements divers.)

M. André (de la Charente). J'ai fait maintenir au chiffre de 400,000 hommes les contingents, que l'opposition voulait et a trop souvent voulu réduire à 80,000. (Nouvelles interruptions.)

M. Horace de Choiseul. Pourquoi avez-vous voté la guerre?

M. le président. Veuillez ne pas interrompre; le débat est assez passionné comme cela!

M. le marquis de Castellane. Je demande qu'on revienne à la loi sur l'enregistrement!

M. André (de la Charente). Je répète donc, en terminant, ce que j'ai eu le droit de dire, c'est que les subsides de guerre ont été votés par M. Gambetta et par des membres nombreux de l'opposition quand je les ai votés moi-même. Je ne crois pas en ayant évoqué ce fait vrai et ce souvenir sur l'interruption qui m'était adressée, avoir justifié les susceptibilités qui se sont produites, et que je ne suivrai pas davantage dans leurs développements.

M. Gambetta. Vous avez altéré la vérité, je l'ai rétablie!

Voix nombreuses. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. le Président. On demande l'ordre du jour... (Oui! oui!); l'incident est clos.

Informations

L'Assemblée a décidé par 381 voix contre 250 c'est-à-dire à une majorité de 131 voix, qu'elle passerait à la troisième lecture de la loi sur l'enseignement supérieur. Nous avons lieu d'espérer que la majorité qui a voté le projet, le maintiendra à la troisième lecture, et que, dans quelques semaines, la France catholique sera en possession de cette précieuse liberté, plus nécessaire aujourd'hui que par le passé.

Le projet de loi, tel qu'il a été voté, ne nous donne pas, sans doute, sur tous les points, pleine et entière satisfaction. Nous regrettons que les circonstances parlementaires n'aient pas permis d'attribuer aux universités libres, sous certaines conditions fixées à l'avance par le législateur, le droit de conférer des grades. La liberté ne sera complète que le jour où les universités libres pourront exercer ce droit.

De précieux résultats n'en ont pas moins été acquis: la liberté a été proclamée par la loi. En second lieu, ce qui n'est pas moins important, l'Assemblée, en adoptant l'amendement Paris, a mis fin au monopole de l'Université et posé un principe qui produira logiquement ses conséquences dans l'avenir.

Voici la note du *Journal officiel*, dont nous avons donné l'analyse par dépêche:

Des articles publiés par plusieurs journaux, et notamment par *Paris-Journal* et par le *Soir*, dans leurs numéros du 18 courant, imposent au gouvernement le devoir de rappeler la presse au respect des résolutions souveraines de l'Assemblée nationale. Sans méconnaître les droits d'une discussion libre, sans porter atteinte aux opinions qui s'inclinent devant la loi, il doit mettre les institutions établies à l'abri des attaques et des outrages.

Pour réprimer ces attaques et ces outrages, le gouvernement n'hésitera pas à user de tous les pouvoirs qui lui sont confiés.

Un fait grave dont tous les journaux s'occupent s'est produit à l'occasion de la vérification, vraiment interminable, de l'élection de M. de Kerjégou, dans le département des Côtes-du-Nord. Trois pièces détournées du ministère de la justice ont été communiquées par M. Foucher de Careil au bureau de l'Assemblée chargé de la vérification, et qui s'est prononcé pour la validation. A la suite de cette communication, M. Foucher de Careil a été appelé chez le juge d'instruction, qui l'a interrogé sur les

trois lettres du procureur général de Rennes. Il est accusé de détournement de ces pièces, ou tout au moins de complicité.

On sait que l'impératrice d'Autriche va venir, pour quelques jours, aux environs de Villettes, dans la Seine-Inférieure. Le maréchal enverra M. d'Harcourt, l'un de ses aides de camp, la recevoir à la frontière française, et lui-même l'attendra à son arrivée en gare à Paris, et l'accompagnera dans son trajet à travers la capitale.

De nouvelles arrestations ont eu lieu à Lyon, à la suite de l'instruction dirigée après les perquisitions.

Le nombre des individus arrêtés s'élèverait à treize, on cite parmi eux M. Tony Loup, rédacteur du *Petit Lyonnais*.

Ce n'est pas seulement à Lyon, mais encore à Marseille que des arrestations ont eu lieu.

Outre les perquisitions domiciliaires opérées chez MM. Léopold Peyron, ex-rédacteur de l'*Egalité*; Faure, Bellon et quelques autres, une descente de police a été faite à l'ancien bureau du journal l'*Egalité*, avec mandat de visiter les papiers de M. Gilly La Palud, ex-rédacteur en chef de ce journal.

On assure que ces perquisitions ont été motivées par des commissions rogatoires expédiées de Lyon pour affiliation à des sociétés secrètes. On ignore encore le résultat.

Le prince de Bismarck a pris des vacances et s'est rendu à Varzin. Toute la presse allemande commente ce simple fait et fonde sur le besoin de repos éprouvé par le chancelier les conjectures les plus dissemblables. Pour les uns, le congé du prince est un commencement de retraite, la réalisation des projets attribués l'hiver dernier au premier ministre de l'empereur Guillaume. La *Mondtags revue* de Vienne penche vers cette opinion.

La *Gazette nationale* de Berlin conteste cette manière de voir, mais fait observer cependant que le chancelier a donné l'ordre de ne pas lui envoyer à Varzin les affaires à expédier.

M. Ernest de Maleville, fils de M. le marquis de Maleville, député du centre gauche, vient de poser sa candidature au conseil général de la Dordogne, pour le canton de Carlux. Sa circulaire est républicaine modérée. La *Dordogne* dit avoir reçu du canton de Carlux une lettre qui donne comme certain le succès de M. Ernest de Maleville.

M. Larombière, récemment nommé premier président de la cour d'appel de Paris, a adressé à *Paris-Journal* la lettre suivante, en réponse à différents articles de ce journal dirigés contre l'honorable magistrat, sous le prétexte que M. Larombière était un des administrateurs des mines de Meymac (Corrèze):

Paris, 15 juin.

Monsieur le rédacteur, Mes explications sont bien simples en réponse aux articles que vous avez publiés.

Il y a six ou sept ans, une mine de bismuth a été découverte à Meymac (Corrèze). Les trois inventeurs et le propriétaire du sol, après arrangements faits entre eux, ont eu la pensée de former une société anonyme pour son exploitation. L'acte social a été passé, le 31 mars dernier, devant M^e Turquet, notaire à Paris. Cet acte, qui explique tout, reçoit en ce moment la publicité prescrite par la loi.

Le capital de la société est divisé en cent actions de 500 fr. chaque. Cinquante actions ont été attribuées aux propriétaires du sol et aux inventeurs pour leurs apports en nature, sauf répartition entre eux. Les cinquante autres actions, représentant un apport en argent de 25,000 francs, ont été, à l'instant même de la passation de l'acte, ainsi souscrites: Six par un propriétaire d'Evaux (Creuze), quatre par un pharmacien de Guéret, quarante par cinq personnes habitant Paris. Je suis au nombre de ces derniers actionnaires pour huit actions. Tel est mon intérêt dans cette bien petite société, 4,000 fr.

Les actions sont exclusivement nominatives. Elles ont été payées aussitôt que souscrites, et le notaire a transmis les fonds au trésorier-payeur général de la Corrèze.

En tout, il y a onze actionnaires ou associés, quatre pour apports en nature, sept pour apports en argent. Parmi eux figurent deux dames veuves.

Vous comprenez déjà, monsieur, que l'on n'a guère l'embaras du choix pour composer le conseil d'administration. Comme il doit fonctionner à Paris et que des déplacements seraient fort onéreux, on a commencé par prendre pour premiers administra-

teurs, c'est-à-dire, pour les nécessités de la constitution sociale, les quatre actionnaires résidant à Paris, auxquels on a joint l'un des actionnaires habitant à Meymac. Voilà comment je figure au nombre de ces premiers administrateurs, qui, jusqu'à présent, n'ont eu en réalité rien à administrer.

Vous savez, monsieur, que les sociétés de cette espèce sont purement civiles, d'après la loi de 1810. J'ajoute qu'aucun honoraire, sous quelque forme que ce soit, n'est attaché aux fonctions d'administrateur. S'il en eût été autrement, vous pensez bien que je comprends mon devoir.

Telle est l'exacte vérité, et si maintenant votre correspondant a la moindre envie de mes huit actions, je les lui céderai volontiers, avec mon titre de premier administrateur par-dessus le marché.

Veuillez recevoir, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LAROMBIÈRE.

Le maire de Béziers vient de prendre des mesures sévères pour la réglementation des enterrements civils. Désormais, l'itinéraire à suivre sera rigoureusement tracé.

Un affreux accident est arrivé à Cerbère, commune de Banyouls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). Dans la matinée, plusieurs personnes étaient réunies au premier étage d'une maison, autour du lit de la femme Ribes, gravement malade, lorsque soudain des craquements se firent entendre et le plancher s'effondra dans la cave, d'une hauteur de cinq mètres environ.

Sept personnes furent grièvement blessées aux reins et aux jambes. La femme Ribes, blessée mortellement, expirait pendant son transfert dans une maison voisine; enfin, son jeune enfant âgé de dix ans, avait une jambe fracturée: transporté à l'hospice de Perpignan, il y a été amputé.

Chronique locale

et méridionale.

Nous avons reproduit il y a quelques jours les lignes suivantes du *Courrier du Lot*:

Plusieurs journaux ont annoncé diverses candidatures au Sénat dans le département du Lot. Nous croyons ces informations, tout au moins prématurées, aucune détermination n'ayant été encore, que nous sachions, prise à cet égard par nos amis politiques.

Nous avons fait suivre ces lignes de la phrase que voici:

« Les candidatures ainsi démenties sont celles de M. le maréchal Canrobert et de M. le général Joachim Murat, qui avait été annoncées » par divers journaux de Paris. »

Croiriez-vous que le *Courrier du Lot*, s'adressant à ses lecteurs, à propos de notre simple phrase, leur dit ceci: « Nos lecteurs, nous l'espérons, nous auront mieux compris; nous n'avons pas plus le droit de démentir ces candidatures que celui de les affirmer. » Mais, en vérité, vous les avez formellement démenties, ces candidatures, dans le moment actuel; et voilà pourquoi nous avons dit: *Les candidatures AINSI démenties*. Souvenez-vous donc du proverbe: « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. » A moins que le *Courrier du Lot* ne veuille refaire la langue française, nous ne savons quelle mouche a pu le piquer pour nous chercher une querelle, quand la grammaire est de notre côté, et que nous y mettons aussi la réserve et la modération.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Avis. — L'examen des candidats à l'école normale de Clunay, aura lieu à Cahors, les 12 et 13 juillet prochain. Les inscriptions seront reçues aux bureaux de l'inspection académique du Lot, jusqu'au 30 juin inclusivement.

La cour d'assises de Tarn-et-Garonne vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité, le nommé Leclerc, convaincu du crime de meurtre, commis sur la personne de Jeanne Mériquet, épouse Longueville.

C'est ce Leclerc, dont le *Journal du Lot* annonça l'arrestation aux environs de Cahors, il y a quelques semaines.

On parle d'une découverte qui doit, dit-on, révolutionner l'agriculture:

M. A. de Bélenet, juge au tribunal de première instance de Vesoul, adonné aux hautes études géologiques, a découvert le plus puissant et le plus économique des engrais, dans les granites et les porphyres réduits en poudre impalpable et renfermant presque toujours de 10 à 15 0/0 de potasse pure.

Ce nouvel engrais possède la propriété de fixer dans le sol l'azote de l'air et de créer une proportion énorme de sels ammoniacaux et d'acide nitrique.

Son emploi décuplera certainement la production agricole de la France, car des expériences déjà faites ont donné des résultats prodigieux.

Mercredi dernier, l'église du *Gesu*, à Toulouse ne pouvait contenir les masses d'hommes qui se pressaient à ses portes. Tous les cercles catholiques de Toulouse étaient là avec leurs bannières pour l'acte de consécration au Sacré-Cœur.

Dans la foule, on distinguait M. le préfet de la Haute-Garonne mêlé aux ouvriers et aux membres du Comité; des sous-officiers et de simples soldats, à côté d'officiers supérieurs.

La cérémonie à l'église métropolitaine a été des plus imposantes. L'église cathédrale était extérieurement éclairée par des feux de bengale et par des festons en verre de couleur. La plupart des rues environnantes étaient illuminées.

La fête annuelle de sainte Germaine a été célébrée le 16 juin, à Pibrac, avec une pompe et un éclat inaccoutumés. Pendant la semaine, une neuvaine avait été prêchée dans l'église de la paroisse et suivie avec empressement par les habitants de Pibrac et des communes environnantes.

Cette pieuse cérémonie s'est accomplie dans des conditions extrêmement touchantes. Devant près de dix mille étrangers, la chaise contenant les reliques de Germaine Cousin est sortie de l'église, portée sur les épaules de plusieurs habitants de la commune, parmi lesquels se trouvait M. le comte de Pibrac, descendant des anciens seigneurs du lieu.

Depuis quelque temps, les rapports de police signalent un relâchement de mœurs extraordinaire à Toulouse. Nous avons dû passer sous silence les nombreuses arrestations opérées pendant ces jours derniers, pour outrage public à la pudeur, attentat aux mœurs et excitations à la débauche de filles mineures. Les rigueurs de la police ne suffisent pas pour arrêter la corruption, qui va *crescendo*. C'est donc aux mères et aux pères de famille de redoubler de surveillance envers leurs enfants. Hier, la cour intérieure du Capitole, qui avoisine le *violen*, offrait un aspect écœurant. Plusieurs mères de famille en pleurs venaient réclamer leurs filles arrêtées, le matin même, dans une maison suspecte, fort connue de notre ville. Il paraît que des bandes de quinze, vingt et trente jeunes filles, attirées par la cupidité, faisaient de fréquentes visites dans l'endroit en question. La justice est saisie de cette scandaleuse affaire, et nous espérons qu'une répression exemplaire ne se fera pas attendre.

Rien que dans la journée de mardi, quarante arrestations ont été opérées pour ivresse publique, vagabondage, vol, outrage public à la pudeur et excitation à la débauche!

O tempora! o mores!

(*Messageur de Toulouse*).

On écrit de Revel, le 18 juin, au *Messageur de Toulouse*:

« De quatre heures à quatre heures et demie du soir, très-fort orage, trombe d'eau, terminée par une grêle qui a duré cinq minutes et a blanchi le sol. L'odomètre a reçu en une demi-heure 0^m,018 de pluie.

» La foudre a tué, à Revel, deux hommes et un enfant. »

L'orage qui est passé sur Castres le 16 juin, à 4 heures, a donné beaucoup de grêle à Saint-Alby, Aiguefonde et Calmon. On croit toutefois que les dégâts ne sont pas considérables.

(*Progrès du Tarn*).

SEANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 1875 (*)

Concours de 1875.

Présidence de M. PAUL CANGARDEL, maire de Cahors.

Rapport par M. BAUDEL, secrétaire-général. — (Suite).

L'intérêt se soutient, et le style toujours élégant et correct s'élève par moments jusqu'à une éloquence d'autant plus touchante qu'elle est plus sans apprêts.

Nous avons accordé à cette Notice une médaille d'argent et nous avons été heureux de trouver dans le billet cacheté qui l'accompagnait le nom d'un vieil ami des lettres, du biographe quercinois, M. le docteur Vidaillet. Nous savons qu'il prépare en ce moment une nouvelle édition de son livre sur les hommes illustres de notre contrée. Nous ne pouvons que souhaiter à ce vétéran de l'histoire et de la poésie le succès qu'il mérite, et le féliciter d'occuper ainsi à de nobles études la fin d'une carrière laborieuse et honorablement remplie.

La seconde médaille d'argent a été accordée au Mémoire de M. l'abbé Lacarrière sur saint Amador, le fondateur présumé de notre antique et vénéré sanctuaire. Il est regrettable que M. Lacarrière ait choisi un tel sujet; car l'origine, le nom, l'existence du saint ont été contestés; et pour des temps aussi reculés, on en est le plus souvent réduit à des suppositions. Nous lui reprocherons aussi de trop s'attarder à des discussions qui diminuent la vivacité et l'intérêt du récit, de se perdre quelquefois dans les détails, et de pas conserver assez de proportion entre les différentes parties de son ouvrage. Cependant nous ne pouvons laisser sans récompense les longues et consciencieuses recherches auxquelles il s'est livré pour éclaircir ce point douteux de notre histoire, sa critique minutieuse et son amour de la vérité. Il a puisé à toutes les sources, il a compulsé une grande quantité d'ouvrages et de manuscrits, et ce Mémoire sera un aide précieux pour celui qui voudra écrire l'histoire de Rocamadour.

Si M. Lacarrière a choisi un personnage trop éloigné de nous, M. Deloncle de Vayrols a eu le tort d'en choisir un trop rapproché et trop connu. Malgré les titres incontestables, l'érudition solide et variée, la science de jurisconsulte d'Émile Dufour, la postérité n'a pas encore pu prononcer son jugement sur ce laborieux écrivain. M. Deloncle nous le montre sous un autre jour: le chercheur infatigable, le juriste profond fut aussi à ses heures un charmant poète, et nous ne doutons pas que la piété filiale ne réunisse un jour, ne reconstitue dans leur ensemble ces œuvres éparses ou inconnues pour élever un monument durable à la mémoire de celui qui « vivant eut trop le souci de nos gloires locales pour ne pas mériter d'en faire partie après sa mort. » Nous n'accordons à notre grand regret qu'une médaille de bronze à cette œuvre soigneusement étudiée, mais la commission a remarqué des longueurs, un véritable abus de l'épithète; elle a trouvé que l'auteur avait trop oublié le précepte de Cicéron: « *Nihil est in historiâ purâ et illustri brevitate dulcius.* » Elle a surtout considéré que s'il était possible au critique d'étudier en toute sincérité les œuvres historiques d'Émile Dufour, cette personnalité était encore trop contemporaine pour que les jugements sur sa vie politique et privée ne s'en ressentissent pas. Son biographe, qui dit aussi avoir été son ami et son client, ne pouvait être, comme le demande Fénelon, ni d'aucun temps ni d'aucun pays.

Un quatrième travail, *Les souvenirs de ma grand'mère, ou Comment Jean-Baptiste Bessières devint maréchal de France*, nous a semblé par la facilité et l'élégance du style, par l'intérêt de la narration, mériter une seconde médaille de bronze. Nous inviterons cependant l'auteur, M. François Maratuech, à se modérer un peu dans ses appréciations et à ne pas nous faire pénétrer dans ce que nous pourrions appeler les coulisses de l'histoire. Il comprendra notre reproche en relisant les dernières lignes de son travail.

IV

Nous voici maintenant, Messieurs, à la partie la plus sérieuse, la plus intéressante, sans contredit, de ce concours, aux monographies communales.

Celle de Sérignac par M. Daynard, ingénieur civil, est faite avec ordre et méthode, de plus, elle est complète. Toutes les questions relatives à la commune: statistique, géologie, hydrographie, archéologie, histoire, administration, anciens usages, y sont successivement abordées et traitées avec conscience et talent. On voit cependant qu'elle a été faite avec un peu de précipitation et on y relève quelques erreurs. Nous en signalerons une importante: ce ne fut pas, comme le prétend M. Daynard, la commune de Sérignac qui servit au commencement du XVIII^e siècle, de lieu de ralliement à ces paysans soulevés qu'on appela les *tard-avisés*; ils se réunirent aux Arques, et leur nombre au lieu de ne s'élever qu'à cinq ou six mille, dépassa quarante mille. Nous devons ajouter qu'au point de vue historique et archéologique cette monographie n'offre qu'un médiocre intérêt. Cette commune n'a joué qu'un rôle fort effacé dans l'histoire du Quercy, mais il est juste de reconnaître que l'auteur a bien tiré parti de son sujet et mérite à tous les points de vue la médaille de vermeil que lui accorde la Société.

Cependant la commission a longtemps hésité à lui assigner la première place. Comme travail historique, la monographie de St-Cirq-Lapopie, qui n'a obtenu que le second rang, est bien supérieure à la précédente. D'importants documents, comme les coutumes de St-Cirq, soigneusement transcrites et traduites avec fidélité, et la généalogie de la famille des Cardailiac St-Cirq, donnent à ce mémoire une haute valeur. Malheureusement, c'est une simple notice, et non pas une monographie. Nous n'hésitons pas cependant à donner à son auteur, M. Dols, notre seconde médaille de vermeil. C'est la juste récompense de ses laborieux efforts, c'est un encouragement pour l'avenir, et nous espérons qu'il y répondra en terminant son travail. Nous montrons ainsi que la Société n'est pas avare de ses médailles, et je puis affirmer en son nom qu'elle sera heureuse de pouvoir les distribuer toutes, surtout à ces œuvres longuement étudiées, lentement élaborées, qui éclairent d'un jour nouveau le passé de notre pays.

Il nous est pourtant impossible de les donner à des œuvres mal composées et conçues dans un mauvais esprit, comme la monographie de St-Simon, ou à des œuvres trop inachevées comme celle de St-Félix. Il y a dans cette dernière d'utiles et intéressants renseignements, mais elle a besoin d'être complétée.

(*) En vente chez tous les libraires de Cahors. — Prix 1 fr.

V

J'arrive, Messieurs, à la fin de ma tâche. Permettez-moi cependant, avant de terminer, de rechercher, si je puis m'exprimer ainsi, la moralité de ce concours. Son résultat est bien fait pour nous inspirer de la confiance, pour nous encourager à persévérer. A l'appel de notre jeune et obscure Société, ont répondu de tous les points du département, je pourrais presque dire de la France, des hommes distingués, de brillants poètes, de laborieux savants. C'est un succès dont nous devons nous féliciter, mais qui nous impose de nouveaux devoirs: prenons garde de nous endormir sur nos lauriers. Il faut imprimer à nos réunions et à nos travaux une direction plus suivie et plus utile, et sans négliger ces études littéraires qui sont le charme de la vie, nous attacher principalement à faire connaître notre pays; car le faire connaître, c'est le faire aimer. Et cela nous sera facile. Nous pouvons, en effet, appliquer au Quercy ces paroles que prononçait, il y a un mois à peine, à la Société de l'Histoire de France, M. Charles Jourdain: « Le domaine de notre histoire est immense. Il nous reste encore bien des richesses ignorées à mettre en valeur; que notre zèle ne se montre pas moins inépuisable que le champ qui s'ouvre à nos explorations. »

Le rapporteur de notre premier tournoi vous disait, il y a deux ans: la Société a la prétention d'être sérieuse. Elle l'est aujourd'hui: ce concours nombreux et varié vous le prouve, et la réunion dans cette enceinte de tout ce que notre ville compte d'esprits éclairés, atteste l'intérêt croissant qu'on porte à nos efforts et la sympathie un peu curieuse dont on entoure nos progrès. Il faut qu'ils soient de jour en jour plus constants et plus marqués, et qu'à notre prochaine séance solennelle, les esprits les plus prévenus et les plus indifférents, soient obligés, en considérant les travaux accomplis et les résultats obtenus, d'appliquer à notre Société les paroles du poète: *Vires acquirit eundo.*

LE SUAIRE.

Poésie qui a obtenu une médaille d'argent, par M. F. GOD EFRING, de Nancy.

Esse... si fata sinit.

I

Je suis bouton de rose, et mon front rougissant
Déjà séduit les yeux à ma grâce première;
Demain, je serai fleur, aux feux du jour naissant,
Et j'aurai ma parure entière.

Alors, dans mon calice, ouvert par le zéphir,
Je recevrai du ciel les perles matinales;
L'insecte peuplera, grain d'or et de saphir,
D'un monde vivant mes pétales.

D'une suave odeur j'embaumerai les airs;
Le papillon joyeux y puisera l'ivresse;
Moi je m'enivrerais des rayons chauds et clairs
Dont mai prodigue la caresse;

Et, dans le cours heureux de ces jours éclatants,
La terre publiera ma gloire souveraine;
Je serai le délice et l'honneur du printemps;
Des fleurs je deviendrai la reine!

II

Près du bouton qui rêve ainsi bercé d'espoir,
S'approche tout-à-coup, armé de bras immenses,
Un insecte effrayant, velu, hideux à voir,
Taché de livides nuances.

Du feuillage qu'il courbe il parcourt les sommets;
Il dévide, en marchant, un tenace cordage:
Bouton, feuilles, rameaux, d'épouvante muets
Contemplant ce bizarre ouvrage.

Cent fois, de tous les points, l'intervalle est rempli;
Les fils croisent les fils, et leur longue traînée
Enchaîne l'arbrisseau dans l'ombre enseveli;
Puis, quand la trame est terminée,

Au bout d'un fil pendant, à l'envers du réseau
Le monstre glisse, atteint le frais bouton de rose,
D'un tissu plus épais, en forme de berceau,
L'enferme... horreur! et s'y repose!

Pauvre captif! renonce à ton glorieux sort!
Dieu donne un lendemain au ver de l'alvéole;
Toi, dans l'étreinte ignoble où t'embrasse la mort,
Tu n'ouvriras point ta corolle!

L'abeille ne pourra s'y gorger de ton miel;
Le brillant papillon fuira le lacs perfide;
Pour d'autres fleurs seront les sourires du ciel,
Ses rayons, son azur limpide!

Et, près de ton rameau qui va se dessécher,
Ton bourreau veillera du fond de sa caverne,
Comme le poule veuille immobile au rocher,
De son regard féroce et terne!

III

A l'heure de la vie où l'horizon blanchit,
Où, pour le jeune cœur le monde entier s'éveille;
Où, loin des jours trop lents que son désir franchit,
L'âme encor ne voit que merveille;

A cette heure surtout, mon Dieu! veuille bannir
Les fléaux dévorants, les surprises néfastes
Qui viennent étouffer les songes d'avenir
Pieux, nobles, enthousiastes!

Épargne au rêve heureux le désenchantement,
La réalité laide, odieuse, inféconde!
Déchire ce linceul que trame, ô Dieu élément!
La misère, araignée immonde!

Ton souffle est sur la terre; il anime son sein:
Tu prodigues partout la vie et ses promesses...
Le cœur saigne à te voir, — insondable dessein! —
Montrer, reprendre tes largesses!

Laisse la fleur au jour croître et se réjouir!
Laisse au nid l'oisillon fortifier son aile!
Laisse, hors du berceau, l'ango humain s'éblouir
D'un peu de ta gloire immortelle!

(La suite au prochain numéro).

AVIS. — Le jour de la foire de Cahors (12 juin), il a été perdu un portefeuille contenant une somme d'environ quatre cents francs, en billets de banque de vingt francs. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au bureau du *Journal du Lot*, ou au bureau de police. Une bonne récompense sera donnée.

Dernières nouvelles

Versailles, 21 juin, soir.

La discussion de la loi sur les attributions des pouvoirs publics commence à 4 heures.

M. Louis Blanc prononce un discours contre la Constitution du 25 février, qu'il trouve trop monarchique. Il prétend que cette Constitution confère d'énormes pouvoirs au maréchal Mac-Mahon, et il ajoute que ces pouvoirs sont encore accrus par le nouveau projet. D'après lui le chef du pouvoir exécutif devrait être absolument subordonné en toute chose au pouvoir législatif.

Ce discours fort blessant pour la majorité de la gauche devrait donner un plus grand nombre de suffrages à l'organisation constitutionnelle. De telles hostilités prouvent que l'œuvre du 25 février a été prévoyante et sage, puisqu'elle a contre elle les docteurs de la démagogie.

En terminant, M. Louis Blanc reproche à la gauche de vouloir précipiter la discussion, c'est-à-dire de vouloir bâcler au plus vite les lois constitutionnelles pour arriver plutôt à la dissolution. Il trouve que c'est là de la *petite sagesse* attendu que l'on fait une République qui n'est pas la République.

M. Madier de Montjau, autre membre de l'extrême-gauche, voyant que personne ne veut répondre à M. Louis Blanc, monte à la tribune pour parler dans le même sens. Il attaque les ministres, et les considère comme des monarchistes qui rétablissent le *velo suspensif*. Une session de cinq mois est insuffisante, et une République dans laquelle la tribune est muette pendant sept mois, aux termes de la loi sur les pouvoirs publics, n'est pas une République, comme l'a déjà dit M. Louis Blanc.

M. Madier de Montjau voudrait que les conservateurs venus à la République s'expliquassent à cet égard, et il désigne surtout MM. Buffet et Dufaure. Il déclare qu'il votera, avec d'autres collègues, contre la loi des pouvoirs publics, et il accuse les nouveaux républicains de ne pas vouloir la République.... mais la monarchie. Ces derniers mots accompagnés d'un ricanement produisent une explosion de rire.

La monarchie, du reste, n'est point redoutée par l'orateur, qui est d'avis que la monarchie partirait bien vite si elle revenait.

La séance continue.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 22 juin, 5 h. 40 m. soir.

Discours très-énergique de M. Buffet en réponse à MM. Louis Blanc et Madier de Montjau.

Il déclare vouloir maintenir en deuxième délibération la rédaction primitive du Gouvernement; mais si on attaque la politique suivie par le ministère il faut adresser une interpellation. Le ministère répondra.

M. Buffet ajoute qu'il soutiendra les représentants de l'autorité, comme il l'a toujours fait depuis son entrée aux affaires.

Versailles, 22 juin, 6 h, 15 m. soir.

L'Assemblée vient de décider de passer à la deuxième lecture de la loi des pouvoirs publics.

Avant le vote, l'Assemblée avait retiré la parole au général Du Temple à l'unanimité moins quelques voix. M. Du Temple avait insulté le maréchal Mac-Mahon.

Bourse de Paris.

Paris, 22 juin 1875.

Rente 3 p. %	64,35
— 4 1/2 p. %	94,00
— 5 p. %	104,05

sa **LA PATRIE** (35^e ANNÉE), rue du Croissant, 12, Paris, toujours rapidement et sûrement renseignée, donne en primes gratuites : **LES MÉMOIRES DE M. GUIZOT**, 8 vol. valant 60 fr. en librairie; **L'UNIVERS ILLUSTRÉ**, des PARTITIONS DE MUSIQUE ou des OUVRAGES à choisir dans la Librairie Michel Lévy. — Depuis le 21 juin courant, **LA PATRIE** est IMPRIMÉE EN CARACTÈRES ENTIÈREMENT NEUFS (64 fr. par an.)

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris
On demande des représentants.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 51 (19 JUIN 1875).

Monseigneur Dupanloup et la *Revue scientifique*. — La Métrique, par M. du Bois Reymond. — Collège de France, cours de M. Ch. Sainte-Claire Deville : classification des sciences, d'après Ampère. — La population et la santé publique dans l'Inde anglaise. — Bulletin des Sociétés savantes. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 51 (19 JUIN 1875).

Sainte-Beuve saint-simonien, à propos des « Pre-

miers Lundis» par M. Eugène Despois. — William Cowper, d'après M. Léon Boucher, par M. Ch. Vincens. — Le Portugal, par Léo Quesnel. — La Prusse expliquée par son sol, par M. Pasil. — Notes et impressions, par N***. La semaine politique.
On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 80.

Texte : Voyage au pays des milliards. — Weimar. — Par M. Victor Tissot. — Le Salon de 1875 (suite). — Par M. Gabriel Laffaille. — Etienne Moret (suite). — L'École normale (1^{re} partie). — Par M. Francisque Sarcey. — Ravages des pucerons sur les arbres fruitiers. — Le puceron lanigère (dit du Pommier). — Par M. D***.

Gravures : Le matin. — Première lueur. — Première pensée. — La Saint-Jean. — Tableau de M Jules Breton. — Un héros de village. — Tableau de M. Munkacsy. — Le puceron lanigère (dit du Pommier). — Branche d'arbre fruitier tuée par le puceron. Sécration laineuse des pucerons des arbres fruitiers. — Pucerons vus au microscope.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; 42 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Publications de la librairie Hachette

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^e, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le

résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les sept premiers fascicules sont en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 133^e livraison (19 juin 1875). — Texte : Tom Brown, imité de l'anglais par J. Levoisin. — Les Robinsons pour rire, par L. Bepp. — Les Oiseaux de paradis, par Th. Lally. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Le Sénégal, par L. Rousselet. Dessins de Godefroy Durand, Philippoteaux, Bayard et Taylor.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 754^e livraison (19 juin 1875). — Texte : Voyage en Chine, par M. J. Thomson. 1870-1872. Traduction inédite. Dessins inédits, d'après les photographies de l'auteur. — Onze dessins de F. Bassot, J. Férot, E. Roujot, A. de Bar, P. Sollier et Lafosse.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

Glacière Cadurcienne

GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

L'ELIXIR DE ROUSSY

à la COCA, PEPSINE et DIASE

est tonique et digestif. D'un goût exquis, d'une efficacité remarquable, il est considéré comme un médicament puissant pour combattre l'amaigrissement, la perte de l'appétit, les douleurs d'estomac, les digestions difficiles, les gastrites, les gastralgies, les vomissements, etc. — Prix : 4 fr. la bouteille. — DÉPOT CENTRAL à la Pharmacie rue Hoche, 9, à Versailles. — Dépôt à Paris (vente en gros), Marchand, 220, rue St-Martin. — Se vend dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

Flacon, 5 fr. **PEAU DU VISAGE** Flacon, 5 fr.
LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau dissipe
ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, DENTS
GERÇURES
Conserve la peau du visage claire et tendre
Paris-GANDES 28 St-Denis, 28

A VENDRE UNE VOITURE dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharmacien, lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée. Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

AVIS

M^{me} V^e ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M^{me} V^e Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.

On trouvera chez elle : chevaux et voitures à volonté.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÈLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et colonnes, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.
POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 120 fr.
BREM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.